



Syndicat National des
Fabricants et Fournisseurs
de Matériel d'Assainissement
Syndicat affilié à la FNSEA

91, avenue de la république
75011 PARIS
Tél. : 01 4
8 06 80 81 Fax : 01 48 06 43 42
Web: www.fnsea-vanid.org

CONGRES FNSEA 2022
Jeudi 13 Octobre 2022
Paris Country Club – Rueil Malmaison

Présents : voir participants

Pouvoirs : Serge BOBIN (RIONED) donne pouvoir à Alain CROZON
Stéphane MARTIN (MAGYAR) donne pouvoir en blanc

Claude MOREAU, Président du SYFFA remercie les adhérents présents et précise que comme chaque année, les Assemblées Générales du SMI2D se déroulent dans le cadre du Congrès de la FNSEA à laquelle le syndicat est affilié. Il propose, avant de présenter les travaux engagés depuis la dernière Assemblée Générale, de réunir l'Assemblée Générale extraordinaire pour adopter les modifications concernant les statuts du syndicat

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SYFFA

Conformément à l'article 25 des statuts, le Conseil d'Administration valide la modification des statuts qui sont ensuite adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Lors des Conseils d'Administration du 13 juin et 19 septembre, les statuts modifiés ont été validés, la présente Assemblée Générale Extraordinaire devant les adopter.

Claude MOREAU précise que les articles modifiés concernent :

- la dénomination MAIAGE (article 4, 9, 11 et 14)
- l'organisation de réunions à distance et la mise en place d'un vote par correspondance ou électronique (articles 16 et 22)

Les statuts modifiés ont été envoyés avec les convocations pour les Assemblées Générales.

Sans remarque des participants, Claude MOREAU propose de procéder au vote sur les modifications apportées aux statuts. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Qui s'abstient ? ...

Les membres présents ayant approuvé les modifications à l'unanimité, les statuts sont adoptés.

Claude Moreau propose de clore l'Assemblée Générale Extraordinaire et d'ouvrir l'Assemblée Générale Ordinaire.

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SYFFA

Rapport moral

Avant de commencer le rapport moral, Claude MOREAU souhaite rendre hommage à Christian ROLLIN qui vient de nous quitter.

De 1991 à 2008, Christian ROLLIN a été élu administrateur de la FNSA.

Durant une quinzaine d'années, il a été Président de la Commission Technique et Sécurité FNSA. En réunissant autour de lui, des prestataires de service, des équipementiers ainsi que des spécialistes, il a contribué à la création de documents techniques tels que les équipements à jets d'eau sous haute et très haute pression, la mise en conformité des machines et des équipements de travail, le risque ATEX.

Il a également participé aux travaux qui ont abouti à la création de l'association S3C en 2008 dont il a été élu membre du bureau et administrateur.

Christian ROLLIN était un collègue apprécié et chaque personne qui a travaillé avec lui en gardera un excellent souvenir.

1 - Travaux du Groupe de Travail Flexibles de Pompage, Haute Pression et Accessoires

Nous avons deux sujets, les flexibles de pompage et les flexibles haute pression.

Concernant les flexibles de pompage, nous souhaiterions que les fabricants puissent proposer aux prestataires un flexible de pompage de liquides inflammables conforme aux normes en vigueur qui réponde à leurs besoins et avec lequel les opérateurs puissent travailler en sécurité.

Lors de la réunion du GT Flexibles le 17 mai, nous avons défini les principaux marquages sur les tuyaux (qui sont également précisés dans la norme) à savoir le nom du fabricant, la pression maximale de service, le symbole d'identification de la conductivité électrique Ω , Ω/T ... et sur les embouts, nom et identification du fabricant.

Sur les embouts, nous souhaiterions également faire apparaître la date d'assemblage ainsi qu'un n° d'identification unique et obtenir un certificat de conductivité électrique précisant le n° d'identification unique du flexible et la valeur de conductivité électrique.

Lors de la réunion du GT Flexibles du 28 septembre, Rémi Planquois, que nous remercions, a présenté une étude comparative entre la norme NF EN 12115 pour l'ADR et la norme 60079-32-1 pour la directive ATEX.

La première norme concerne le transport par tuyaux et flexibles de produits chimiques sous forme liquide ou gazeux. Ces tuyaux sont en caoutchouc ou en matériaux thermoplastiques avec embouts métalliques que l'on peut utiliser avec une pression maximale de 10 bars.

La seconde norme 60079-32-1 est exigée par la directive ATEX et concerne principalement les phénomènes d'électricité statique et met l'accent sur la conductivité des ensembles flexibles.

Concernant les flexibles de pompage, type SD (refoulement et aspiration) avec une catégorie de conductivité Ω/T , les marquages des tuyaux sont respectés de la part des usines de fabrication françaises et européennes.

Les codes couleurs, à travers les bandes apposées sur les flexibles sont à ce jour respectés. En revanche, le marquage des embouts n'est pas respecté ni par les fabricants, ni par les assembleurs de ces flexibles.

Actuellement les flexibles de pompage respectant les normes sont jugés trop lourds et trop rigides, donc pour les tuyaux de type SD en modifiant l'aspect extérieur du tuyau, il sera peut-être possible d'obtenir un rapport rayon de courbure/poids acceptable pour les opérateurs.

Dans le groupe de travail des représentants des prestataires service participent aux travaux.

Nous avons décidé d'évaluer la quantité de flexibles de pompage pour les liquides inflammables, utilisés ou devant être utilisés avec la nature des tuyaux et raccords. Nous nous rapprocherons des adhérents du SNEA et SMI2D pour cette action.

Ceci permettra de transmettre aux fabricants de tuyaux de pompage le potentiel pour développer un produit correspondant aux besoins.

Pour les flexibles haute pression, André ROUET que nous remercions également, a informé le groupe de travail que la réglementation avait évolué puisque la norme EN 1829-2 est devenue ISO 23384. Un code couleur est prévu pour les flexibles thermoplastiques (polyamides) :

700 bar	jaune
1000 bar	vert
1500 bar	bleu
2000 bar	gris
2800 bar	orange
4000 bar	rouge

Pour les flexibles caoutchouc, utilisés à des pressions de 500 à 1000 bar, il n'y a aucune modification de la réglementation et pas de code couleur pour l'instant.

2 - Contact avec la Fédération Française de la Carrosserie

Nous avons pris contact avec Monsieur Benoît DALY, Secrétaire Général de la FFC Constructeurs. Un rendez-vous est prévu dans les locaux du SYFFA lundi 17 octobre matin pour présenter la FNSA et le SYFFA.

Nous souhaiterions lui préciser que les fabricants et fournisseurs de matériels d'assainissement, hydrocureurs et citernes à déchets, adhérents du SYFFA, sont intéressés pour participer aux travaux concernant le Code de la Route pour la partie construction des véhicules et aux travaux concernant l'ADR pour le transport des matières dangereuses et en particulier pour les citernes sous vide.

Il convient de noter que la FFC a un représentant dans le groupe de travail européen WP 15 dont les travaux concernent la réglementation ADR.

3 - L'identité Fédérale

Nous vous informons qu'après plusieurs mois de réflexion et les nombreux échanges avec les adhérents, l'acronyme « FNSA » qui pouvait prêter à confusion et dont l'utilisation n'était pas moderne va être remplacé par « MAIAGE ».

« MAIAGE » représente l'ensemble des spécialités des métiers de la branche : Maintenance Industrielle, Assainissement et Gestion Environnementale et permet une lecture à différents niveaux tels que : les compétences diverses, les différents syndicats de la branche, ...

Nous vous invitons à être présent demain matin aux Assemblées Générales des prestataires de service puisque c'est lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FNSA que le changement de nom va être officialisé.

4 - Démarche de certification par France Compétences

Les certifications S3C du niveau opérateur pompage, haute pression et décapage ont été enregistrées au RSCH (répertoire spécifique des certifications et habilitations) de France Compétences le 28 février 2022.

L'enregistrement des certifications permet aux entreprises qui le souhaitent d'utiliser le compte personnel de formation (CPF) de leurs salariés pour financer les certifications S3C opérateur mais également le fond de formation entreprise.

5 - Vérification des matériels dans la démarche S3C

La démarche de vérification des matériels a été lancée en novembre 2021. La société PETROINEOS exige, pour entrer sur leur site, depuis le 1^{er} janvier 2022, la présence de l'autocollant S3C sur le matériel.

Total Energies se positionnera prochainement sur ce sujet sachant qu'il y a, depuis peu de temps, un nouvel interlocuteur Total Energies pour le S3C. Il s'agit de Fabrice PERCHE.

La vérification des matériels a permis de mettre en évidence que ceux-ci sont mal entretenus et ne sont pas assez suivis au niveau entretien.

Une réunion doit être organisée prochainement avec les inspecteurs S3C pour faire un bilan et évaluer la démarche. Actuellement, il y a environ 35 inspecteurs issus de 11 entreprises.

6 – Salon POLLUTEC

Le SYFFA et la FNSA seront présents au salon POLLUTEC (10 au 13 octobre 2023). Nous nous sommes rapprochés de Reed Exhibitions de prévoir des emplacements plus petits afin de permettre aux adhérents SYFFA qui le souhaitent d'être présents sur le salon.

Rapport financier

Claude MOREAU donne la parole à Alain Crozon, Trésorier du syndicat qui va présenter le bilan financier

Le syndicat est géré comme les autres syndicats adhérents à la FNSA.

Les cotisations versées se répartissent comme les années précédentes de la façon suivante : reversement de 93% des cotisations à la FNSA pour participation aux frais communs (salaires, loyers, charges, reprographie, etc ...) et les 7 % restant constituant les réserves propres au syndicat pour ses dépenses spécifiques.

Les rentrées propres au syndicat pour 2021 sont de 1246 € (en 2020 : 1250 €)

Les dépenses propres au syndicat ont été de 842 € (1081,60 € en 2020) et correspondent à la quote-part de la cotisation AFNOR.

L'excédent dégagé sur l'exercice s'élève à 404 € (168,40 en 2020) et s'ajoute aux réserves du syndicat qui s'élèvent à 9958,24 (9554,24 € en 2020) et sont inscrites au bilan de la FNSA.

Il faut ajouter que :

Lors du salon FNSA-Expo à Toulouse, la FNSA a financé les dépenses concernant les stands de l'exposition à hauteur de 15 360 € et a perçu des recettes à ce titre pour un montant de 8 089 € dégageant un coût de 7 271 € à la charge de la FNSA.

Claude MOREAU remercie Alain CROZON et propose de procéder à la validation des comptes.

Est-ce qu'il y a des voix contre ? Qui s'abstient ? ...

Les comptes sont approuvés.

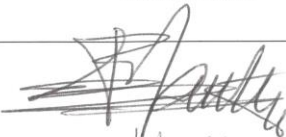
Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité sans observation.

Participants :



Assemblée Générale Extraordinaire et Assemblée Générale Ordinaire

Jeudi 13 Octobre 2022

NOM - PRENOM	SOCIETE	SIGNATURE
MARTIN FURER	RIVARD	
ALBERT MEZURANSKY	HYDROVIDES	
PFALTZGRAF HERVE	HAMMELMANN	
PLANCHON Remy	VESEL ASSAINISSEMENT	
LOUARN OLIVIER	HYDROVIDEO	
THOMAS FRANCIS	TIP GROUP	
ITABRON Stuart	S3C	
LOUVER Fabrice	MINI-MAX	
LUFLADE Jean	HUWER	
Yves LASOT	KAROKER	
GODART Thomas	KAISER France	
CROZON Alain	AET-France	